



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 90540

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la situation des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel face au nombre toujours croissant de saisines qu'ils ont à traiter. Rendre obligatoires, dans un plus grand nombre de cas, les recours administratifs préalables, encourager les procédures de conciliation et instaurer des mesures d'arbitrage sont autant de dispositions qui contribueraient certainement à inverser cette tendance. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en ce sens et, en particulier, quelles suites il compte donner au projet de réforme de l'arbitrage présenté le 13 mars 2007 par le vice-président du Conseil d'État et aux propositions faites par le Conseil d'État dans son étude, adoptée le 29 mai 2008, portant sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90540

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11090

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)